La Gazette en Yvelines
N°112
Mercredi 17 janvier 2018
lagazette-yvelines.fr
Hebdomadaire gratuit d'informations locales

Coup de tonnerre à Mantes-la-Ville. Le fonds d'investissement Argos-Soditic deviendra très bientôt le nouveau propriétaire de Henri Selmer, vendu par la famille du fondateur.



Le roi du saxo quitte la famille Selmer pour un fonds d'investissement

Dossier - P.2

Actualités p.7

MORAINVILLIERS



Accrobranche Un parcours ouvre en 2019

Actualités p.6

EPONE



Ils peuvent tester leurs produits grâce à la boutique éphémère



Actualités p.4

VILLENNES-SUR-SEINE

Conseil municipal Qui démissionnera le premier ?



Actualités p.8

VALLEE DE SEINE

Le tribunal se prononce contre le port industriel



Actualité p.9

LES MUREAUX

« Micro-folie » Construire, découvrir, se cultiver

P. 4 LIMAY Rythmes scolaires : un débat toujours animé

P. 7 POISSY Gare : deux scénarios envisagés pour le réaménagement

P. 8 MAGNANVILLE Pourquoi le maire a-t-il viré sa première adjointe ?

P. 9 ORGEVAL Suite à la démission du maire, une passation sans surprise

P. 10 MANTES-LA-VILLE Poing américain et taser sortis à l'enterrement

P. 12 FOOTBALL N2 : des matchs nuls pour la reprise des clubs

P. 14 VALLE DE SEINE Une nuit pour les amateurs de livres

Les Halles d'Achères
Fruits & légumes frais
Produits laitiers & surgelés
le RENDEZ-VOUS des ACHEROIS
des offres promotionnelles tous les jours
Horaires : du lundi au samedi : 8h30 - 21h • dimanche matin : 8h30 - 12h30 rue du 8 Mai 1945 • 78260 Achères

MANTES LA VILLE Saxophones Henri Selmer : la famille vend à un fonds d'investissement

Leader mondial du saxophone haut-de-gamme, l'entreprise doit être prochainement cédée par la famille Selmer à Argos-Soditic, qui assure vouloir investir dans l'usine mantevilloise.

Ils ont annoncé la nouvelle par un communiqué de presse conjoint, mercredi 10 janvier. L'entreprise Henri Selmer Paris, qui produit à Mantes-la-Ville les mythiques saxophones du même nom ainsi que d'autres instruments à vent, va prochainement être vendue par les 55 actionnaires de la famille Selmer. L'acquéreur, le fonds d'investissement Argos-Soditic, devrait en rester propriétaire pour une décennie. Il annonce aussi des investissements à venir et la stabilité au personnel.

Depuis sa création en 1885 par Henri Selmer, l'entreprise, devenue leader mondial de la manufacture de saxophones haut de gamme, installée depuis 1929 dans ses usines mantevilloises, était restée propriété de la famille. Les 55 associés familiaux sont des représentants des quatrième et cinquième générations ayant succédé au fondateur. Les 500 salariés de Selmer ont été informés la semaine dernière, ils pourront par ailleurs investir dans l'entreprise (voir encadré).

« Un choix responsable et réfléchi »

Au sein du personnel, c'est la surprise qui domine pour l'instant. « *C'est un choc psychologique pour beaucoup,* témoigne Anthony Deiana, secrétaire du comité d'entreprise en tant qu'élu CGT chez Selmer. *C'est un changement notable dans la société, ce qui faisait l'héritage et surtout la force, le caractère particulier d'Henri Selmer est le fait que c'était dirigé par la famille fondatrice.* »

Si les carnets de commande sont aujourd'hui « *pleins comme jamais* », la société se remet encore de la crise financière de 2008 qui avait fait fondre ses ventes. « *Il y a des années où ça n'a pas été facile, on était à la limite, on a fait des efforts* », se souvient le délégué syndical d'un passé pas si lointain, où la famille Selmer a arrêté de remplacer les départs, et a utilisé le chômage partiel : « *Ils nous ont gardé, n'ont licencié personne, ont fait en sorte de conserver tout le monde.* »

L'entreprise était restée financièrement « *à la limite* » ces dernières années. « *Economiquement, il fallait un investisseur qui a les moyens d'aider la société à se développer encore plus, à se donner les moyens d'évoluer au niveau technique et au niveau commercial* », admet Anthony Deiana. Les représentants du personnel n'étaient donc « *pas contre l'arrivée d'investisseurs* », mais « *on ne s'attendait pas à un actionnariat majoritaire* », confie-t-il de cette acquisition par Argos-Soditic.

« *La famille Selmer a fait un choix responsable et réfléchi. Au bout de 130 ans, il faut se rendre à l'évidence que notre société a beaucoup d'investissements à réaliser, que ce soit pour la fabrication, la distribuation, le marketing et la communication,* explique Jérôme Selmer, arrière-petit-fils de Henri Selmer, entré dans la société en 1982, directeur général depuis 2017. *Ces investissements ne sont pas à la hauteur des capacités financières de la famille.* »

Argos-Soditic est un fonds de capital-investissement doté de 960 millions d'euros, notamment spécialisé dans la transmission d'entreprise. Il n'est pas vraiment inconnu dans l'industrie musicale de Mantes-la-Ville, ayant été propriétaire de 2005 à 2012 de l'autre célèbre manufacture d'instruments, Buffet-Crampon, qui souhaitait s'émanciper de ses propriétaires britanniques de l'époque.

« C'est une marque mondiale »

Louis Godron, l'un des huit associés d'Argos-Soditic a présenté en personne le projet d'acquisition aux représentants des salariés la semaine dernière. Le fonds d'investissement a pour clients des banques et assurances françaises, qui lui confient une part de l'épargne de leurs propres clients. « *Notre métier est d'aller investir cette épargne dans des entreprises non cotées (en Bourse, Ndlr), où il y a de beaux projets et besoin de capital* », détaille l'associé. Sur Selmer, il ne tarit pas d'éloges.

« *C'est une marque mondiale, un savoir-faire unique : il n'y a pas beaucoup d'entreprises dont on peut dire qu'elle fabrique les meilleurs produits au monde dans sa spécialité,* s'enthousiasme-t-il. *Notre but n'est pas seulement de faire de la transmission, le premier objectif est de proposer quelque chose qui ait du sens, pas seulement apporter du capital mais aussi tout un travail d'accompagnement pour aider les entreprises à se développer.* »

En 2017, Selmer a réalisé 35 millions d'euros de chiffre d'affaires, et 87 % de ses ventes se font à l'export. Pour Jérôme Selmer, la « *puissance financière* » et « *un certain nombre d'engagements sur la politique à suivre pendant les cinq prochaines années* » ont convaincu la famille de vendre à Argos-Soditic, qui devrait acquérir environ 80 % du capital selon un récent article des *Echos*.

« *Un engagement de garder notre identité, de conserver l'âme de nos produits, de rester français, de fabriquer français, et de valoriser le made in France,* détaille le directeur-général, qui restera présent au capital de l'entreprise, comme Brigitte Selmer. *Et de ne pas avoir de plan de licenciement, on garde nos salariés, et bien au contraire d'embaucher, de former, de garder nos compétences et de les transmettre.* » Une présentation a été faite aux cadres mercredi 10 janvier dernier. « *L'ensemble du personnel est au courant et l'a bien perçu,* assure Jérôme Selmer de ce bouleversement. *Je reste attentif à l'ensemble du personnel, je suis très proche d'eux, s'il faut leur donner plus d'informations, répondre à leurs questions, je répondrai bien volontiers.* »



LA GAZETTE EN YVELINES

Depuis sa création en 1885, l'entreprise, leader mondial de la manufacture de saxophones haut de gamme, dans les 11 000 m² des usines mantevilloises, était toujours restée propriété de la famille.

« Engagement de garder notre identité »

Les représentants du personnel se disent rassurés par les engagements pris pour les cinq années à venir, mais restent inquiets pour la suite. « *Ici, on appartient à l'entreprise et à la famille Selmer, aujourd'hui, on perd un peu de ce caractère unique,* note Anthony Deiana. *C'est l'argent qui va primer sur la famille. [...] Se dire que dans cinq ans, on peut être revendus, ça fait un choc. Les gens passent leur vie chez Selmer !* »

Aucun prix n'est communiqué par les deux parties à ce stade. Argos-Soditic prévoit de rester « *huit à dix ans* » au capital de Selmer avant une nouvelle cession. « *Ca ne nous empêche pas de nous engager à faire le meilleur boulot possible, c'est comme ça qu'on peut rémunérer l'épargne qui nous est confiée* », plaide Louis Godron.

Seul changement déjà annoncé : le déménagement à venir du showroom parisien de l'entreprise, jugé trop grand. Les représentants des salariés, par l'intermédiaire du comité d'entreprise, devront donner à la fin du mois un avis consultatif quant à la vente de la société. « *Je vais prendre tous les moyens légaux que j'ai pour garantir l'emploi et assurer que l'avenir des salariés ne sera pas en danger* », assure son secrétaire.

L'actionnariat ouvert aux salariés

Le personnel de Selmer aura la possibilité d'acquérir une partie du capital de l'entreprise lors de sa cession par la famille au fonds Argos-Soditic. « *Ce sera probablement un fonds commun de placement dédié aux salariés, permettant d'acheter des actions dans de bonnes conditions financières avec un abondement de la part de l'entreprise* », indique Louis Godron, associé à Argos-Soditic. « *Ca nous paraît être une vision moderne de la vie de l'entreprise, que des gens qui y travaillent puissent devenir actionnaires,* avance-t-il. *C'est particulièrement vrai pour Selmer, où il y a des gens qui sont là depuis 10, 20, 30 ans, très attachés à l'entreprise. Ca nous a paru avoir beaucoup de sens.* ».

Selmer, roi incontesté du saxophone

Depuis sa naissance, et surtout depuis 1921 et la sortie du premier saxophone de l'usine du Mantes-la-Ville, Henri Selmer est synonyme d'excellence pour les musiciens du monde entier. Mais l'histoire débute en 1885, lorsque le clarinettiste Henri Selmer lance à Paris la confection de hanches et de becs. Ces derniers séduisent les jazzmen américains, notamment grâce au frère de Henri, clarinettiste de renommée mondiale.

Le succès du premier saxophone Henri Selmer permet à l'entreprise de racheter, en 1929, les ateliers de l'inventeur de cet instrument, Rodolphe Sax. Sa fabrication nécessite toujours aujourd'hui plus de 35 heures de travail, réparties en 400 étapes accomplies par 16 corps de métier. A Mantes-la-Ville arrivent des tubes de laiton, en repartent des instruments testés et prêts à jouer. Ils sont vendus environ 4 500 euros aux musiciens amateurs et professionnels.



Conjuguer centre-ville et nature

un bien-être au quotidien !

VOUS VERREZ LA DIFFERENCE

COGEDIM



GROUPE ALTAREA COGEDIM

À BOIS D'ARCY

Le Clos de la Grange

AU CŒUR D'UN **DOMAINE PRIVÉ**
DE BEAUX APPARTEMENTS
DU STUDIO AU 4 PIÈCES FAMILIAL
AVEC BALCON, TERRASSE OU LOGGIA

JUSQU'AU 22 FÉVRIER
LAISSEZ-NOUS VOUS EN OFFRIR PLUS !
JUSQU'À
2 M² OFFERTS(1)

PRÊT(2) À TAUX ZERO

LOI(3) PINEL

01 76 499 499
Appel non surtaxé

cogedim.com

(1) Offre valable pour tout contrat de réservation signé entre le 16 janvier et le 22 février 2018 inclus régulièrement réitéré par acte notarié concernant tous les lots de la résidence Le Clos de la Grange à Bois d'Arcy 78390 Sous forme d'une réduction du prix (hors parking) égale à la valeur de la surface offerte. Conditions détaillées sur m2-cogedim.com ou en espace de vente. Offre non cumulable avec toute autre offre en cours et à venir. (2) PTZ réservé aux primo-accédants pour l'achat d'un logement en résidence principale et soumis à conditions de revenus. Conditions détailles sur l'espace de vente et sur cogedim.com. (3) Le dispositif Pinel permet une réduction d'impôts dont le montant dépend de la durée de l'engagement pris par l'acquéreur – réduction variant de 12% à 21% sur le prix d'acquisition du bien acheté dans la limite de 300 000 € et d'un plafond de prix d'achat de 5 500 € / m² pour l'acquisition d'un logement neuf situé dans certaines zones géographiques, destiné à la location pendant 6 ans minimum à un loyer plafonné et sous conditions de plafonds de ressources des locataires. LE NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS DE LOCATION ENTRAÎNE LA PERTE DU BÉNÉFICE DES INCITATIONS FISCALES. Cogedim SAS, 8 avenue Delcassé, 75008 Paris - Capital : 30 000 000 € - RCS PARIS n° : 054500814 - SIRET N°054 500 814 000 55 - Crédit photo : Monkey Business - Illustration non contractuelle destinée à exprimer une intention architecturale d'ensemble et susceptible d'adaptations : VECTUEL. L'illustration présentée est une libre interprétation du projet élaboré par l'artiste, en conséquence, les caractéristiques présentées dans ce document ne sont pas définitives et sont susceptibles d'être modifiées en fonction des contraintes techniques, financières, administratives ou réglementaires imposées à Cogedim, notamment lors de l'instruction des autorisations à construire. Ces caractéristiques n'entrent donc pas dans le champ contractuel. Les appartements sont vendus livrés non aménagés et non meublés. GRENADINES - 01/2018

VILLENNES-SUR-SEINE

Conseil municipal : qui démissionnera le premier ?

Entre le maire et une majorité de conseillers municipaux, rien ne va plus. Le premier n'envisage pas de démissionner, les seconds hésitent à le faire. Le sous-préfet tente de débloquer la situation.

Depuis le conseil municipal du 20 décembre, qui vit la mise en minorité systématique du maire de Villennes-sur-Seine, Michel Pons (DVD), la situation politique villennoise est moins claire que jamais. Dix-neuf conseillers, se disant excédés par une gouvernance dont ils estiment qu'elle manque d'humanité, souhaitent sa démission et une élection interne au conseil. Des élus de la vallée de Seine le soutiennent et montrent, comme une partie des habitants, leur incompréhension.

L'Etat permet à la commune de continuer à fonctionner malgré l'absence de certaines délibérations budgétaires cruciales présentées le 20 décembre. Le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, Stéphane Grauvogel, invite des représentants de chaque groupe politique à une réunion, ce mardi 16 janvier. « *Je veux attirer l'attention de tout le monde sur ce que signifie une commune qui ne prend plus de délibérations* », indique-t-il samedi dernier, aux voeux du maire.

Ce soir-là, dans la salle où environ 200 Villennois se sont pressés à la cérémonie, l'atmosphère se fait parfois pesante le temps du discours venu. Derrière le maire, et malgré ses exhortations, seuls quelques adjoints et conseillers municipaux sont sur la scène. Les autres, bien présents, préfèrent rester mêlés à la foule. Pour compenser, les élus de communes voisines vont aussi sur l'estrade, derrière le maire entouré des enfants du conseil municipal des jeunes.

Rencontre chez le sous-préfet

Peu avant ces voeux, plusieurs conseillers municipaux ont rencontré *La Gazette* pour s'expliquer. Marcel Djourno (DVD), conseiller, était sur la liste de Michel Pons. Christine Hanion-Batiot (DVD), conseillère, et Jean-Pierre Laigneau (DVD), 3e adjoint, étaient sur la liste de Jean-Michel Charles (a fusionné avec la liste Pons entre les deux tours en 2014, Ndlr). Carine Duquenne (SE), élue sur la liste de Pierre-François Degand (LREM), est conseillère d'opposition indépendante.

« *Nous voulons dire que ce n'était pas un mouvement politique*, débute Jean-Pierre Laigneau, même si plusieurs conseillers municipaux sont encartés chez LREM (dont l'ex-premier adjoint Olivier Hardouin qui assure être dans une démarche municipale « *apolitique* », Ndlr). *Il y a un problème de gouvernance, qui nous pose problème à différents niveaux de nos délégations.* » Pour Marcel Djourno, les 13 délibérations rejetées seraient le fait d'une « *majorité silencieuse* » d'élus.

Ils lui reprochent un manque d'humanité dans ses relations aux autres. Ils déplorent l'insuffisance d'informations transmises au conseil en matière d'urbanisme, sujet sensible s'il en est dans cette commune très aisée soumise à des pénalités en matière de logments sociaux. « *Ce qui est dit depuis trois ans et demi est que le maire n'écoute pas assez les Villennois et les associations* », estime Carine Duquenne, décrivant un édile à l'écoute mais prenant peu en compte les remarques et idées.

« Pas un mouvement politique »

Maire sans majorité, dont il se murmure qu'il aurait même proposé à son opposant, Pierre-François Degand, de l'aider à en reconstituer une, Michel Pons, lors de ses voeux, ne dévie pas du discours prévu ou presque. « *Je tiens à vous rassurer, la crise des vocations ne semble pas menacer notre commune*, indique-t-il seulement, à l'évocation du déclin de l'attrait de la fonction de maire. *Je m'en réjouis, ça confirme que Villennes est une ville sympa et agréable à vivre.* »



LA GAZETTE EN YVELINES

L'atmosphère était parfois pesante à la traditionnelle cérémonie des voeux, dans la salle où environ 200 Villennois se sont pressés samedi soir.

Lors de son discours, il remercie adjoints et conseillers municipaux des dossiers dont ils ont la charge. Plusieurs manquent sur scène, certains le combattent même désormais activement. Seule certitude : la situation est « *bloquée* », reconnaît le 3e adjoint Jean-Pierre Laigneau. Les frondeurs comptent bientôt décider de la suite, comme le rejet de tout ou partie des délibérations du prochain conseil, ou des démissions provoquant une nouvelle élection.

« *S'ils démissionnent, il faut que ceux d'après sur leurs listes ne veuillent pas siéger, et qu'il manque un tiers du conseil (soit dix élus, Ndlr), c'est plus compliqué que de dire qu'on menace de démissionner* », analyse Denis Faist (UDI), premier adjoint à Andrésy, présent aux voeux. « *Pour les Villennois, c'est contreproductif*, juge-t-il sans aménité des conseillers en colère. *Je sais qu'au niveau de la communauté urbaine, on défend nos contribuables, et cela, il le fait bien.* »

« C'est contreproductif »

A Triel-sur-Seine, l'étrange situation politique villennoise n'est pas vue plus positivement. « *Ceux qui ont généré, directement ou indirectement, cette situation, risquent d'être jugés responsables des conséquences par la population* », note aux voeux le 2e adjoint, Frédéric Spangenberg (DVG). Chez les Villennois, c'est l'étonnement qui semble dominer face à cette situation très inhabituelle : « *Je trouve tout ça ridicule !* », s'étrangle ainsi un ancien élu quelque peu interloqué.

En bref

LIMAY

Rythmes scolaires : Un débat toujours animé

Le deuxième atelier participatif du plan éducatif local s'est tenu jeudi dernier pour élaborer un questionnaire concernant le passage ou non à la semaine de quatre jours.



LA GAZETTE EN YVELINES

Mais alors que Kamel Hadjaz, directeur de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, prévoyait « cinq ou six questions », dans l'assemblée, on souhaite faire « le plus simple possible ».

Une nouvelle fois, le débat concernant les rythmes scolaires a été au cœur des discussions lors d'un atelier participatif organisé par la municipalité dans le cadre de l'élaboration de son projet éducatif local.

L'objectif de cet atelier pour la vingtaine de participants présents était de préparer un questionnaire qui sera distribué à partir du 24 janvier aux acteurs éducatifs et aux parents. Ce questionnaire sera à retourner avant le 31 janvier.

Dépouillement le 3 février

Mais alors que Kamel Hadjaz, directeur de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse, prévoyait « *cinq ou six questions* », dans l'assemblée, on souhaite faire « *le plus simple possible* ».

Et une mère de famille de poursuivre : « *On pose trois possibilités : êtes-vous pour la semaine de quatre jours, êtes-vous pour la semaine de 4,5 jours avec le mercredi, êtes-vous pour la semaine de 4,5 jours avec le samedi ?* »

La mairie s'est également engagée à fournir une liste des familles aux enseignants « *afin que les parents dont les enfants sont dans des classes différentes ne reçoivent pas plusieurs fois le même questionnaire* ». Le dépouillement se fera le 3 février, en mairie.

En bref

HARDRICOURT

Une nouvelle école alternative à la rentrée

Jean-Emmanuel et Sophie Maigret, porteurs du projet, ont organisé une réunion de présentation le 9 janvier dernier. Le couple base sa pédagogie sur « l'accompagnement de l'enfant ».



LA GAZETTE EN YVELINES

S'ils suivront les programmes de l'Education nationale, le couple souhaite baser sa pédagogie sur « l'évaluation positive ».

Une petite quinzaine de personnes, déjà intéressées, s'étaient réunies ce mardi 9 janvier pour assister à la présentation de la pédagogie prônée par Jean-Emmanuel et Sophie Maigret. Le couple souhaite en effet ouvrir une école éponyme et alternative sur la commune à la rentrée 2018.

S'ils suivront les programmes de l'Education nationale, le couple souhaite baser sa pédagogie sur « *l'évaluation positive* ». Et Sophie Maigret d'ajouter : « *On s'est rendus compte qu'il y avait un certain discours de l'échec. […] Le rôle de l'enseignant est d'accompagner l'enfant.* » Jean-Emmanuel Maigret poursuit : « *Aujourd'hui les enfants sont dans l'impatience, ils veulent tout tout de suite. Nous voulons apporter un cadre avec des libertés d'actions.* » Ils souhaitent également développer et construire des projets avec leurs classes, comme la construction d'un abri pour oiseaux ou la création d'un journal télévisé.

Pour la plupart sensibilisés aux méthodes alternatives comme Montessori ou Freinet, les parents présents ont surtout posé des questions pratiques, concernant le statut de l'école, son prix et le nombre d'enfants admis.

En bref

YVELINES Un don au Secours populaire contre une séance photo

En échange d'un don de produits bébé au Secours populaire, une séance photo d'enfant sera offerte. Une photographe conflanaise y prend part.

Pour la troisième fois, quatre photographes professionnels français, dont deux yvelinois, organisent l'opération « *Petits pots et grands sourires* » au profit du Secours populaire, jusqu'au 31 janvier. En échange d'un don de produits bébé à l'association, les photographes offrent une séance photo en studio pour un enfant de 9 mois à 17 ans.

Parmi les deux photographes yvelinois, Marie-Louise Le Goff, Conflanaise et portraitiste de France, y prend part pour la troisième fois. « *On met notre notoriété en avant, on offre de notre temps et notre savoir-faire pour récupérer le maximum de dons* », explique Marie-Louise Le Goff, dont les dons seront remis à l'antenne de Conflans-Sainte-Honorine. La séance photo est offerte et les familles peuvent ensuite acheter, si elles le souhaitent, une ou des photos prises.

De plus, parmi toutes les photos prises, les parents en choisissent une qui sera mise en ligne pour prendre part à un concours qui se déroulera du 5 au 11 février. Les trois photos qui auront comptabilisé le plus de votes permettront aux lauréats de gagner des agrandissements de la photo en question.

En image



LA GAZETTE EN YVELINES

POISSY La première pierre du nouveau bâtiment de l'hôpital posée

Lundi 15 janvier, la première pierre du nouveau bâtiment du site pisciacais du centre hospitalier de Poissy- Saint-Germain-en-Laye a été posée symboliquement, en présence de la ministre des solidarités et de la santé Agnès Buzyn (LREM). Les travaux, dont le coût est estimé à 70 millions d'euros devraient être achevés en avril 2020. « *Ce bâtiment est un outil de lutte contre les inégalités territoriales en matière de santé* », a souligné la ministre. Devant l'hôpital, une cinquantaine de manifestants venus des trois hôpitaux de vallée de Seine ont protesté contre le manque de moyens.

En bref

EPONE Les policiers municipaux équipés de caméras-piétons

La police municipale épônoise dispose désormais de quatre caméras-piétons, portées au niveau du torse, qui leur permettent de filmer leurs interventions.

« *Filmer les interventions sur un simple déclenchement de l'agent porteur du dispositif, notamment lors d'interventions sensibles ou en cas de situation tendue* ». Voilà ce que doivent permettre, d'après le communiqué de la Ville, les quatre caméras-piétons dont sont désormais équipés les policiers municipaux d'Epône. « *Ce dispositif a pour objectif de sécuriser les interventions, constater les infractions et servir de preuves lors de procédures* », ajoute la commune.

« Servir de preuves »

Les agents épônois, qui patrouillent depuis le début de l'année avec ceux de Mézières-sur-Seine et bientôt à Nézel dans le cadre d'une police « *pluri-communale* », portent désormais ces caméras au niveau du torse. « *Les personnes sont informées de l'enregistrement verbalement par l'agent municipal et un nombre restreint d'agents formés (le chef de la police municipale et officiers de police judiciaire) ont accès aux données* », souligne le communiqué. L'achat des quatre caméras, d'un montant total de 350 euros, a été subventionné par l'État et la Région.

lagazette-yvelines.fr
G en Yvelines

Vous êtes entrepreneur, commerçant, artisan, vous désirez passer votre publicité dans notre journal ?

Faites appel à nous.

09 54 82 31 88

le@lagazette-yvelines.fr

EPONE Les entreprises peuvent tester leurs produits grâce à la boutique éphémère

A la place d'un ancien fleuriste en centre-ville, une boutique éphémère a ouvert ses portes en décembre. Elle permet à des entreprises de voir comment leurs produits se vendent à Epône.

Peu avant les fêtes de fin d'année, une boutique éphémère a ouvert dans le centre-ville. Initiative de l'association Club des partenaires épônois (voir encadré), elle permet à des chefs d'entreprise de tester leurs produits auprès des habitants, pour pourquoi pas ensuite, ouvrir leur boutique sur la commune. Située au 17 rue du général de Gaulle, à la place d'un fleuriste ayant fermé en mai 2017, elle va être inaugurée ce mercredi 17 janvier.

« On s'est fixé comme objectif d'aider les petites entreprises à pouvoir s'installer, explique Philippe Lefèvre, président du Club des partenaires épônois (et également conseiller municipal délégué notamment à la vie économique, Ndlr). *On a ouvert cette boutique et de cette façon, on offre aux gens qui ont une compétence la possibilité de tester leur activité, voir s'il y a un marché pour ensuite se lancer. »*

« Tester leur activité, voir s'il y a un marché »

Contrairement à d'autres boutiques éphémères, à l'instar de celle de Septeuil qui a ouvert en octobre, les entreprises ne louent pas l'intégralité de la boutique pour en faire la leur pendant un temps défini. La boutique épônoise de 30 m², dont le local est loué par le Club des partenaires, *« est tenue par des bénévoles du club qui vendent les produits de différents entrepreneurs »*, précise le président de l'association. L'association encaisse les ventes et reverse la somme perçue à chaque entreprise tous les 15 jours.

« Faire revivre un commerce »

Les entreprises, de leur côté, payent un loyer pour voir leurs produits être vendus, et ont une obligation de présence à la boutique une fois par semaine. Deux entreprises y ont actuellement des produits proposés à la vente : des produits régionaux, saucissons, miel, vins, terrines, etc ; et des créations en laine. Le reste des objets vendus sont des réalisations de la section rénovation de meuble du Club des partenaires épônois, dont deux tiers des bénéfices sont reversés à des associations caritatives.

Au delà de permettre à des entreprises de tester leurs produits, l'objectif est également de redynamiser le centre-ville. *« On s'est aperçu que sur Epône, comme ailleurs, des commerces fermaient*, observe Philippe Lefèvre. *Ça nous permet de faire revivre un commerce. »* Alors que cette première est plutôt tournée vers la vente, le président du Club des partenaires n'exclue pas d'ouvrir une autre boutique éphémère à Epône en 2018, pour *« permettre à d'autres secteurs d'activité de s'installer »*.

Un annuaire en ligne de tous les commerces

Besoin de trouver les coordonnées d'une pharmacie, d'un restaurant ou d'un artisan sur Epône ? Cela est possible en quelques clics sur le site eponemetiers.com, un annuaire en ligne doté d'une carte interactive, qui regroupe les différentes entreprises de la commune. Ce site, à l'initiative de la municipalité a été lancé début 2015.

« Quand on est arrivé, on s'est aperçu qu'il n'y avait aucun fichier pour référencer les entreprises d'Epône, et qu'il y en avait plus de 750 », se souvient Philippe Lefèvre (LR), conseiller municipal délégué notamment à la vie économique.

C'est de ce constat qu'est venue l'idée de créer cet annuaire en ligne. *« J'ai été voir toutes les entreprises pour les référencer,* raconte le conseiller municipal. *Elles le sont presque toutes maintenant et le site est mis à jour quand il y a des ouvertures. »*



LA GAZETTE EN YVELINES

La boutique épônoise de 30 m² « est tenue par des bénévoles du club qui vendent les produits de différents entrepreneurs », souligne le président du Club des partenaires.

Un club pour rapprocher entreprises et habitants

Le Club des partenaires épônois est une association qui a vu le jour en avril 2016 avec l'objectif de connecter les entreprises de la commune aux habitants. *« Ce club permet aux entreprises de se faire connaître et aux citoyens de bénéficier d'avantages »*, explique Philippe Lefèvre, conseiller municipal LR délégué notamment à la vie économique, à l'initiative de l'association dont il est président.

Les Epônois qui adhérent au Club des partenaires, en échange d'une cotisation annuelle de 45 euros, bénéficient de réductions chez les commerçants partenaires de l'association, mais également de tarifs promotionnels au niveau régional et national. *« Ça permet aux citoyens de découvrir ce qu'il y a dans le coin »*, souligne Philippe Lefèvre. *« Pour les entreprises, c'est gratuit, ça ne coûte que la réduction à appliquer aux adhérents,* ajoute-t-il. *Et en échange, on leur fait de la publicité sur notre site internet ».*

Alors que le club comptait environ *« 30 personnes »* à sa création, il est aujourd'hui constitué de *« 180 adhérents »* et d'une *« soixantaine d'entreprises partenaires »*, souligne Philippe Lefèvre. L'association propose également de nombreuses activités, sorties et repas à thème ... ; et porte de nombreuses initiatives telles que la boutique éphémère ou encore un projet de repair café en 2018.

Une version longue de cet article sera publiée cette semaine sur lagazette-yvelines.fr.

Indiscrets

Ces trois communes ont les cartes de voeux les plus élaborées de la vallée de Seine, selon le classement informel établi avec les missives reçues à la rédaction de *La Gazette*. A Andrésy, le carton de nouvelle année reprend en dessins les réalisations de l'année précédente ou celles à venir. A Conflans-Sainte-Honorine, le choix est similaire, mais sur une carte insérée dans un carton perforé de l'année 2018.

Enfin, aux Mureaux, le choix a été fait d'une carte manipulable et ludique. Des cartons contrecollés révèlent, selon le pliage, soit que la commune est présidente des villes Ariane cette année, soit les astronautes Youri Gagarine et Neil Armstrong. Reste à espérer que c'est bien l'association des villes Ariane qui régale, compte tenu du fait que Les Mureaux constitue la municipalité la plus endettée du département.

Les opposants au maire FN Cyril Nauth ont été rhabillés pour l'hiver dans la dernière édition du journal satirique gratuit de Mantes-la-Ville, distribué à la sortie des conseils municipaux. Dans le numéro 71 de l'*Avec*, l'un des auteurs anonymes s'en prend vertement aux contre-bilans proposés par les trois présidents des groupes d'opposition, comme par le candidat FI à la députation au printemps dernier (aussi fondateur du collectif Cric, Ndlr).

Annette Peulvast, l'ancienne maire socialiste ? *« La plus ancienne, telle une artiste retrouvant la scène après un long purgatoire, pense être la vedette du jour. »* Monique Brochot (PS), qui a succédé à la précédente jusqu'en 2014 ? Elle *« semble chercher du regard la plus proche issue de secours »* lors de la conférence de presse commune. Eric Visintainer (LR) ? Il *« croit enfin l'heure venue d'échapper au néant »*. Reste Romain Carbonne (FI), *« ancien président désormais porte-parole de l'association Mantes-la-Ville, ma vie, ma gloire, prétendument sans étiquette, et officiellement sans avenir »*. N'en jetez plus !

Ce maire excédé a pris la plume pour demander des remboursements à la SNCF. Laurent Brosse, l'édile LR de Conflans-Sainte-Honorine, a exigé par un courrier envoyé le 12 janvier *« le remboursement de l'intégralité du forfait Navigo du mois de décembre 2016 pour les usagers de la ligne J Nord »*, précise-t-il dans un communiqué.

Pourtant, le 10 décembre était mise en place une nouvelle grille horaire sur cette ligne par la SNCF. *« Il s'avère que les nouveaux horaires devaient permettre un retour à une situation normale sur cette ligne ferroviaire très chargée*, note Laurent Brosse. *Or les usagers conflanais me signalent de nombreux dysfonctionnements sur cette ligne et en particulier depuis la mise en place de la nouvelle grille horaire. »*

Alors, le maire constate simplement : *« La durée des trajets est souvent plus longue qu'auparavant, ce qui ne constitue pas une amélioration. »*



MORAINVILLIERS Un parcours d'accrobranche ouvre en 2019

Le deuxième parcours acrobatique en hauteur en forêt des Yvelines verra le jour à Morainvilliers en avril 2019. Il sera composé de six parcours pouvant monter jusqu'à 15 mètres de haut.

Le premier parcours acrobatique en hauteur de vallée de Seine devrait ouvrir dans la forêt des Grand bois en 2019. Il sera implanté dans la forêt départementale située derrière la mairie de Morainvilliers, et il s'agira du deuxième parcours acrobatique dans des arbres des Yvelines (souvent désigné de manière approximative par le terme accrobranche, voir encadré, Ndlr), après celui de l'Île de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines.

lequel « *les enfants évolueront dans des filets, sans baudrier, à moins d'un mètre du sol dans des parcours sécurisés* », détaille Thomas Abouhachem. Les cinq autres parcours proposeront ensuite une difficulté grandissante pour permettre aux débutants comme aux plus expérimentés d'y trouver leur compte.

Le parcours le plus corsé, le rouge, offrira d'ailleurs un vrai challenge. Il atteindra « *15 mètres de hauteur sur la fin* », sera composé « *de plus de 20 ateliers* », et « *même quelqu'un d'aguerri en aura pour plus d'une heure de parcours* », assure Thomas Abouhachem. Sur les 1,2 ha de forêt, les six parcours décriront « *des cercles de plus en plus gros autour de la zone,* annonce-t-il. *J'ai essayé de tracer le parc de façon à ce que les gens se perdent un peu en pleine forêt.* »



ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Près de 80 ateliers ludiques et physiques composeront les six parcours du parc.

Aller d'arbres en arbres, de plate-forme en plate-forme, grâce à des ateliers aussi ludiques que sportifs, c'est ce que proposera le projet de parcours acrobatique en hauteur de Morainvilliers, porté par la société Lousanto. Sur environ 1,2 ha de forêt, « *80 ateliers composeront les six parcours* », indique Thomas Abouhachem, son gérant, qui bénéficie d'une solide expérience dans le domaine en ayant participé à la construction « *d'une vingtaine de parcs acrobatiques en France et en Europe* ».

« Tyrolienne de 150 mètres »

« *Vous allez retrouver de l'atelier ludique à l'atelier plus physique : passerelles népalaises, balançoires, ponts de singe, filets à grimper, murs d'escalade suspendus, surfs glissant sur des câbles, sauts de tarzan, et ce que les gens adorent, les tyroliennes,* énumère le chef d'entreprise. *Il y aura sept tyroliennes dont une qui va faire plus de 150 mètres.* » Pour se différencier des autres parcs, ce dernier mise sur « *la qualité des ateliers : leurs longueurs, leurs hauteurs et le cadre* ».

Un premier parcours sera accessible dès trois ans, pour une première découverte de l'activité, sur

Outre le parcours acrobatique en hauteur, le projet comporte également « *une chasse au trésor pédagogique autour de la faune et la flore, où il faudra se diriger d'une balise à une autre, en un temps imparti* », explique le dirigeant de Lousanto. La troisième activité proposée sera un saut dans le vide : « *On sautera d'une plate-forme à plus de 15 mètres du sol et on aura une sensation de chute libre sur 2,5 mètres, avant d'être descendu ensuite tout doucement au sol.* »

Pour la réalisation de ce projet, deux conventions devraient prochainement être signées : l'une avec la mairie de Morainvilliers pour l'implantation du chalet d'accueil sur un terrain communal, et l'autre avec le Département et l'Office national des forêts (ONF) pour l'occupation temporaire du domaine privé où seront installés les ateliers. Dans le cadre de sa stratégie touristique, le Département fait savoir qu'il « *soutient ce projet d'installation* ».

La maire de Morainvilliers, Fabienne Devèze (LR), si elle confie des interrogations « *au début pour des questions de stationnement* », se montre également enthousiaste. « *Je pense que c'est une activité intéressante qui permet de valoriser un peu de forêt,* souligne-t-elle. *On ne va pas non plus rechigner à des activités pour nos jeunes.* »

Quant au planning du projet, Thomas Abouhachem indique que « *les conventions sont en cours de signature* ». Selon nos informations, seule l'autorisation en bonne en due forme de l'ONF est encore attendue, bien qu'il ait déjà confirmé que « *la mise en place du parcours serait compatible avec le document d'aménagement forestier* ». Après ces signatures, le gérant de la société estime qu'il y a « *de fortes chances que la construction se passe cette automne pour une ouverture en avril 2019* ».

Parcours acrobatiques en hauteur ou accrobranche ?

Le terme « accrobranche » est souvent le plus utilisé pour désigner à tord un parcours acrobatique en hauteur (PAH). D'après la définition donnée par l'administration française, les PAH *« sont des installations durables qui permettent à des personnes d'évoluer d'un point à un autre à l'aide de câbles, que ce soit sur des arbres ou tout autre support naturel ». L'accrobranche, quant à elle, désigne « une activité consistant à grimper dans les arbres à l'aide d'équipements temporaires,* souligne le site internet de l'administration française. *Après cette activité, les arbres sont déséquipés. Il n'y a donc pas d'installations durables. »*

En bref

POISSY Plus que deux scénarios envisagés pour le réaménagement de la gare

La semaine dernière, Île-de-France mobilité a appris que le scénario le moins conséquent envisagé pour le réaménagement des abords de la gare avait été abandonné.



ARCHIVES / LA GAZETTE EN YVELINES

« Le scénario 1, qui est le scénario minimaliste, n'était pas à la hauteur des ambitions du développement de ce pôle gare », indique le directeur des infrastructures à Île-de-France mobilité.

Des avancées dans le projet de réaménagement des abords de la gare de Poissy pour 2024. L'été dernier, Île-de-France mobilité (ex-Stif) avait présenté les trois scénarios envisagés pour la gare (voir notre édition du 5 juillet 2017). Les scénarios socle (1), intermédiaire (2), et maximal (3) proposent des aménagements du moins au plus important, pour des coûts allant de 13,5 à 23,5 millions d'euros.

Lors de la réunion publique du jeudi 11 décembre, portant pourtant sur le tracé urbain dans Poissy du Tram 13 expresse, au détour d'une question, Île-de-France mobilité a annoncé avoir abandonné le scénario socle. « *Nous avons choisi de continuer sur les scénarios 2 et 3,* déclare Alexandre Bernusset, directeur des infrastructures à Île-de-France mobilité. *Le scénario 1, qui est le scénario minimaliste, n'était pas à la hauteur des ambitions du développement de ce pôle gare.* »

Les études continuent

Ce dernier ajoute cependant que les deux scénarios restant n'ont pas encore été départagés et que le travail se poursuit : « *Il n'y a pas de choix formel qui a été fait à ce stade parce qu'on a estimé que ces scénarios présentaient encore des avantages et des inconvénients qui nécessitaient des études complémentaires.* »



VALLE DE SEINE Le tribunal se prononce contre le port industriel de Triel/Carrières

Suite à l'audience du 7 décembre, les juges du tribunal administratif de Versailles ont retoqué le projet de port industriel prévu à cheval sur Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine.

La tant attendue décision du tribunal administratif de Versailles sur le projet de port industriel de Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy est tombée. Le jeudi 11 novembre, les magistrats ont annulé l'arrêté préfectoral autorisant la création du port ainsi que la déclaration d'intérêt général du projet par Ports de Paris, qui le porte. Ce port industriel, qui doit voir le jour à la place de l'actuelle marina de plaisance Port Saint-Louis de 300 anneaux, doit assurer la logistique fluviale de la zone.

Déjà, lors de l'audience du 7 décembre au tribunal administratif, le rapporteur public était allé dans le sens des opposants, pointant *« l'absence de précisions des activités »* prévues sur le port, son impact en termes de *« nuisances sonores et visuelles »* et les incertitudes autour du nombre d'emplois créés (voir notre édition du 13 décembre). Des conclusions qu'ont donc suivi les juges, même si leurs motivations précises n'ont pas encore été rendues publiques et devraient l'être prochainement.

La décision du tribunal administratif est saluée par les porteurs des recours contre le projet : la commune de Villennes-sur-Seine, deux associations locales, des riverains et deux conseillers municipaux de Triel-sur-Seine et Carrières-sous-Poissy. Michel Pons (DVD), maire de Villennes-sur-Seine, l'a mentionné lors de ses vœux le samedi 13 janvier. *« Je suppose que le combat n'est pas terminé »*, estime-t-il cependant, se montrant favorable au maintien de l'actuel port de plaisance.

« Ce n'est qu'une étape »

« On est bien sur satisfaits du jugement, apprécie Olivier Daeschner, de l'Association pour la protection et la tranquillité de l'environnement des rives de Seine (Apters), rappelant une procédure entamée il y a huit ans. *On reste mobilisés, ce n'est qu'une étape. »* Anthony Effroy, conseiller municipal (FI) de Carrières-sous-Poissy et président de l'association Rives de Seine nature environnement, se satisfait également de ces annulations, estimant qu'elles *« s'inscri[vent] dans la continuité des décisions défavorables qui ponctuent ce projet »* depuis son lancement.

« Après les avis défavorables de l'Autorité environnementale et du commissaire-enquêteur, les conclusions particulièrement sévères du rapporteur public lors de l'audience du 7 décembre dernier, c'est au tour du tribunal administratif de Versailles de sanctionner ce projet en annulant toutes les autorisations nécessaires à la réalisation de ce port industriel », insiste Anthony Effroy dans un communiqué.



ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Lors de l'audience de décembre, le rapporteur public avait demandé l'annulation de l'arrêté préfectoral autorisant la création du port ainsi que la déclaration d'intérêt général du projet

« Continuité des décisions défavorables »

Ce projet de port de près de 34 ha, dont le coût était estimé à environs 30 millions d'euros fin 2016, est étroitement lié au développement de l'Ecopôle, une zone d'activité qui devrait accueillir des entreprises des filières de *« l'éco-construction »*, dont il doit être la logistique fluviale. L'aménageur de l'Ecopôle, l'Établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (Epamsa), se veut rassurant de son côté : *« Cela n'empêchera pas l'aménagement d'Ecopôle »*, assure l'Epamsa dans les colonnes du *Parisien.*

Ports de Paris n'a pas encore fait savoir s'il ferait appel de la décision du tribunal et n'a pas encore souhaité s'exprimer sur ce dossier. Contactée, la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise n'a, quant à elle, pas pu répondre aux sollicitations de *La Gazette.*

En bref

TRIEL-SUR-SEINE Réunion publique sur la RD190

Jusqu'au 16 février, le conseil départemental organise une concertation sur le projet de requalification de la RD190 en boulevard urbain entre Carrières-sous-Poissy et Triel-sur-Seine. *« L'objectif prioritaire est l'amélioration des temps de parcours pour les bus et la structuration du maillage des circulations douces »*, indique le site internet de Triel-sur-Seine.

Dans le cadre de cette concertation, deux réunions publiques sont prévues : la première le jeudi 18 janvier, à 19 h 30 à l'espace Rémi Barrat de Triel-sur-Seine, et une seconde le 29 janvier à la mairie de Carrières-sous-Poissy. De plus, une exposition consacrée au projet est visible dans les mairies des deux communes.

MANTES-LA-JOLIE Portes ouvertes à la Croix-rouge

Dans le cadre d'une opération nationale, les instituts régionaux de formation sanitaire et sociale de la Croix-rouge ouvrent leurs portes au public. L'objectif étant pour la Croix-rouge de présenter les formations qu'elle propose. En vallée de Seine, l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Mantes-la-Jolie accueillera les visiteurs de 10 h à 17 h dans ses locaux situés au 11 boulevard de Sully. Plus de renseignements sur le site internet de la Croix-rouge.

En bref

AUBERGENVILLE Une salle comble pour les vœux de Thierry Montangerand

Plusieurs centaines de personnes avaient fait le déplacement. Le nouveau maire LR a notamment évoqué les projets à venir et sa volonté de se rendre « plus accessible ».



LA GAZETTE EN YVELINES

Thierry Montengerand témoigne également une « profonde reconnaissance » envers Sophie Primas.

Plusieurs centaines de personnes ont assisté ce vendredi 12 aux premiers vœux de Thierry Montangerand (LR), successeur de Sophie Primas à la mairie aubergenvilloise.

« Jamais je n'aurais imaginé qu'en poussant la porte du bureau de François Bony il y a dix ans, je serais amené un jour à lui succéder », a commencé l'édile, rappelant son parcours politique. Et de témoigner également une *« profonde reconnaissance »* envers Sophie Primas.

« 210 emplois pérennes »

Thierry Montangerand a également rappelé son souhait de se rendre *« plus accessible »*, notamment par la délocalisation de certaines de ses permanences : *« Ces permanences dans les quartiers sont le meilleur moyen d'aller à la rencontre des habitants, d'être à l'écoute de leurs préoccupations. »*

Il a souligné les *« nombreux chantiers à finaliser »*, comme la restructuration du pôle gare, l'extension de Marques Avenue qui permettrait la création de *« 210 emplois pérennes »*, ou encore la création d'une maison médicale, dont les travaux devraient débuter *« au cours du premier trimestre 2018 »*.

En bref

MAGNANVILLE Pourquoi le maire a-t-il viré sa première adjointe ?

Ses délégations lui avaient été retirées le 20 novembre. Michel Lebouc (DVG) avance « un problème d'attitude », Sandrine Martins (DVG) répond par « un problème de méthode ».

Le 20 novembre dernier, la première adjointe de Magnanville, Sandrine Martins (DVG), se voyait retirer ses délégations, finances et communication, par le conseil municipal. A l'époque de ces faits révélés par *Le Courrier de Mantes*, aucun des protagonistes n'avait souhaité en détailler les raisons. Ils en dévoilent un peu plus aujourd'hui.

« Ce n'est même pas un problème politique mais d'attitude, quand on veut être calife à la place du calife, à un moment donné, ça ne passe pas », pointe simplement le maire Michel Lebouc (DVG), qui argue d'un vote *« clair, net et précis »* (20 voix sur 23 votants contre son maintien, Ndlr) pour justifier de l'accord des autres élus.

Sandrine Martins ne se *« reconnaît pas »* dans ce portrait brossé par l'édile magnanvillois. Elle pointe surtout les départs d'autres adjoints depuis l'élection de 2014 : *« C'est un problème de méthode, à un moment donné, je n'ai pas été totalement d'accord avec les décisions de Monsieur le maire, je lui en ai fait part,* avance-t-elle. *La démocratie participative qu'il s'applique à prôner s'applique en dehors de son équipe municipale, mais pas à l'intérieur. »*



LA GAZETTE EN YVELINES

Sandrine Martins ne se « reconnaît pas » dans le portrait brossé par l'édile magnanvillois.

LES MUREAUX Avec la « Micro-folie », construire, découvrir, se cultiver

Imprimantes 3D en libre accès, courts documentaires en réalité virtuelle et découvertes culturelles sur tablettes tactiles interactives sont désormais proposés à la médiathèque.

Vendredi dernier, un an jour pour jour après l'inauguration de la première « *Micro-folie* » de France à Sevran (Seine-Saint-Denis), le quatrième dispositif de ce genre a ouvert en France, à la médiathèque des Mureaux. Création de la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette (Paris), désormais renommée Universciences, cette structure d'un genre nouveau promet beaucoup.

En entrant dans l'atrium de la médiathèque, les visiteurs, au lieu de se rendre à l'espace de consultation, peuvent désormais se rendre sur la droite au « *musée numérique* » : sur un mur d'écrans défile une collection de 250 oeuvres, bientôt 500, sélectionnées dans les plus grands musées. Il est possible d'approfondir chaque peinture, statue ou film présenté avec des explications et des jeux sur des tablettes tactiles disposées devant les écrans.

« Un objet culturel absolument novateur »

Dans un espace de l'atrium, il est possible de découvrir de courts documentaires en réalité virtuelle, produits par la chaîne publique franco-allemande *Arte*, sur l'un des 12 casques mis à disposition du public. Sur la gauche, la salle informatique est devenue un « *fablab* » depuis qu'y ont été installées trois imprimantes 3D polymère, une machine à coudre numérique et une presse pour imprimer des T-shirts.



LA GAZETTE EN YVELINES

Il est possible d'approfondir chaque peinture, statue ou film présenté avec des explications et des jeux sur des tablettes tactiles disposées devant les écrans.



LA GAZETTE EN YVELINES

Tous ces matériels d'impression et de fabrication sont en accès totalement libre et gratuit aux visiteurs, qu'ils soient des Mureaux ou non.

Tous ces matériels d'impression et de fabrication, connectés aux logiciels de modélisation 3D des postes de travail, sont en accès totalement libre et gratuit aux visiteurs, qu'ils soient des Mureaux ou non. « *Beaucoup d'enfants étaient intéressés* » par les machines, note-t-on à l'accueil de ce « *fablab* » unique en son genre en vallée de Seine.

L'investissement total nécessaire à cette « *Micro-folie* » s'établit à 250 000 euros, partagé entre l'Etat, la commune et la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO), qui gère la médiathèque. Deux animateurs payés par la commune seront également nécessaires pour permettre son ouverture six jours sur sept, du mardi au dimanche. Les élus présents à l'inauguration n'ont pas caché leur souhait, à l'instar du maire François Garay (DVG), de la culture « *accessible à tous* ».

Accès libre et gratuit à tous

« *On voit bien que la Ville des Mureaux nous permet, avec tous ses atouts, d'aller vers encore plus de dynamisme,* s'est félicité vendredi Philippe Tautou (LR), président de GPSEO. *Je suis certain qu'il va constituer un objet culturel absolument novateur [...] il montrera la capacité que l'on a à aller vers nos publics qui sont difficiles. Ces publics difficiles sont plus de 100 000 habitants, plus d'un quart des habitants sur notre vallée de Seine.* »

Depuis la création de la première à Sevran, les autres « *Micro-folies* » installées par la Villette en France l'ont été à Lille et à Avignon. Deux installations ont également été faites en Turquie et en Birmanie. Comme un témoin de l'attractivité de ces structures culturelles et pratiques, le ministre de la culture de la principauté d'Andorre était présent à l'inauguration muriautine afin d'en découvrir les principes et leur concrétisation.

ORGEVAL Suite à la démission du maire, une passation sans surprise

Jean-Pierre Juillet (SE) a pris la succession de Yannick Tasset (LR) au poste de maire d'Orgeval, suite à la démission de ce dernier pour raisons de santé.

Comme annoncé en octobre, la démission de Yannick Tasset (LR) à la tête de la mairie d'Orgeval pour raisons de santé a été effective au 31 décembre. Dans la foulée, le mardi 9 janvier, le conseil municipal a donc été convoqué pour élire son successeur. Sans surprise, c'est Jean-Pierre Juillet (SE), premier adjoint de Yannick Tasset depuis son élection en 2001, qui a pris la succession.


LA GAZETTE EN YVELINES

Le nouveau maire d'Orgeval, Jean-Pierre Juillet (SE) souhaite être dans la continuité du mandat entamé en 2014 et avoir « des relations apaisées » avec l'opposition.

Premier adjoint depuis 2001

Dans le public, une trentaine d'Orgevalais remplissait tous les sièges disponibles. « *C'est la première fois que je vois autant de monde* », s'étonne d'ailleurs l'un d'entre eux. Face à Jean-Pierre Juillet, seul Daniel Louvet, conseiller municipal d'opposition, s'est présenté, pour « *ne pas qu'il n'y ait qu'un candidat* ». Sur les 29 élus, 20 se sont prononcés en faveur de Jean-Pierre Juillet, quatre pour Daniel Louvet et cinq ont déposé un bulletin blanc.

« *J'espère que nous aurons des relations apaisées,* adresse le nouveau maire à l'opposition, suite à son élection. *On aura des désaccords, mais nous aurons à travailler ensemble.* » Présent pour l'élection de son successeur, Yannick Tasset a transmis l'écharpe à son désormais ex-premier adjoint : « *Je quitte la commune avec nostalgie, mais confiant.* »

TAQUET
Électricité - Éclairage public
Forte de ses 68 années d'expériences l'entreprise TAQUET implantée au coeur des Yvelines, est votre partenaire pour
La maintenance, la Conception, la Réalisation et la Modernisation
de vos réseaux et installations électriques.
Nos spécialités :
- Eclairage public, signalisation lumineuse tricolore et illuminations festives
- Basse & moyenne tension
- Détection, diagnostic & géoréférencement des réseaux secs
- Courant faible & courant fort
- Domotique TEBIS, contrôle d'accès
- Réseaux informatiques, vidéo protection
- Détection incendie & intrusion...
La reconnaissance officielle de notre savoir-faire
QUALIFICATION ME4 TN4
(maintenance et travaux neufs en éclairage public)
50, rue de Sablonville - 78510 Triel-sur-Seine
www.taquet.fr - tél. : 01 39 74 01 90 - fax. : 01 39 70 65 23

MANTES-LA-VILLE A l'enterrement, ils sortent poing américain et Taser

Sur fond de différend familial, trois personnes ont été interpellées suite à la cérémonie ce lundi 8 janvier. Elles comparaîtront ultérieurement devant le tribunal.



ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

« On ne sait pas encore l'origine du conflit, commente une source proche de l'enquête. On sait qu'il existe des tensions entre certains membres de la famille. »

« *Ce genre de situation c'est quand même rare.* » Voilà l'état d'esprit des policiers du commissariat de Mantes-La-Jolie, ce lundi 8 janvier, aux environs de 14 h 25, lorsqu'ils sont appelés pour intervenir sur une rixe à cause d'un différend familial, devant le parvis de l'église du Sacré-Coeur, rue René Valognes.

A leur arrivée, les forces de l'ordre se rendent compte que la bagarre intervient … suite à un enterrement. Si la rixe est déjà terminée, un membre de la famille, touché à l'œil, désignera trois personnes, âgées de 18 à 43 ans et résidant en Normandie et en Vendée, comme ses agresseurs.

Lors de leur interpellation, les fonctionnaires découvrent un Taser ainsi qu'un poing américain sur les agresseurs présumés. « *On ne sait pas encore l'origine du conflit, l'échange de coups a été rapide et bref,* commente une source proche de l'enquête. *On sait qu'il existe des tensions entre certains membres de la famille.* »

Placés en garde à vue, les trois personnes sont ressorties libres et comparaîtront ultérieurement devant le tribunal de Versailles.

PORCHEVILLE Le détenu frappe la surveillante qui voulait le maîtriser

En voulant séparer deux détenus, la surveillante a reçu « coups de tête, coups de poings et coups de pieds ».

Les agressions envers les surveillants ne semblent pas se calmer au sein de l'Etablissement pénitentiaire pour mineurs (EPM) porchevillois. Mardi 9 janvier, en voulant séparer deux détenus qui se bagarraient « *lors d'un mouvement scolaire* », précise le syndicat Force ouvrière dans un communiqué, une surveillante a tenté de maîtriser l'un des jeunes en l'éloignant.

Ce dernier ne s'est pas laissé faire et a tenté de se dégager en assenant « *coups de tête, coups de poing et coup de pieds* » à la surveillante, afin de lui faire lâcher prise. Suite à cette agression, la surveillante était transportée à l'hôpital et devait déposer plainte.

« Réfractaire à l'uniforme »

Le jeune détenu est connu pour être « *réfractaire à l'uniforme et impliqué dans des bagarres, insultes et menaces* », précise Samuel Messadia. Qui demande le transfert du détenu « *incarcéré pour des faits en lien avec le terrorisme* ».

« *A-t-il sa place dans un EPM, où le but est la réinsertion ?* », interroge le syndicaliste. Et d'ajouter : « *Ce qu'on demande, au niveau local, régional et national c'est l'ouverture des d'établissements spécifiques, avec une sécurité maximale.* »

MANTES-LA-JOLIE Violences policières : une information judiciaire ouverte

Le parquet de Versailles a annoncé l'ouverture d'une information judiciaire pour « blessures involontaires ».

Mardi après-midi, le parquet de Versailles a annoncé l'ouverture d'une information judiciaire pour « *blessures involontaires ayant entraîné une incapacité de travail supérieure à trois mois et non assistance à personne en danger* », relate *Le Parisien* à propos de la plainte déposée par un habitant du Val Fourré en novembre dernier, accusant des policiers mantais de violences « *à caractère raciste* ».

Le 7 novembre, cet homme de 27 ans avait été interpellé par des membres de la brigade spécialisée de terrain, à la recherche de stupéfiants. Lors de son transport au commissariat, il avait été gravement brûlé aux mains et avait accusé les policiers de l'avoir maintenu contre le chauffage du fourgon de police.

Les fonctionnaires démentent

Une version que démentent les fonctionnaires, expliquant avoir maintenu le vingtenaire au sol en raison de son comportement récalcitrant. L'inspection générale de la police nationale avait été chargée de mener des investigations. Fin novembre, l'avocat du Mantais confiait « *batailler* » pour qu'il puisse recevoir un suivi psychologique.

LES MUREAUX Le plat laissé sur le feu déclenche un incendie

Une soixantaine de personnes ont été évacuées ce lundi 8 janvier, aux environs de 23 h 40.

Nuit animée ce lundi 8 janvier pour certains Muriautins. Vers 23 h 40, un incendie s'est déclaré dans un appartement situé au cinquième étage d'un immeuble de l'allée Rouget de Lisle, dans le quartier des Musiciens. Une soixantaine de résidents ont été évacués le temps de l'intervention des sapeurs-pompiers.

Selon les premiers éléments de l'enquête collectés par les forces de l'ordre, le sinistre serait parti de la cuisine du logement, à cause d'un plat laissé sur le feu.

Les locataires du logement, une Muriautine de 56 ans et son fils de 24 ans, ainsi qu'une voisine ont été transportés au centre hospitalier intercommunal de Meulan-Les Mureaux pour des examens suite à l'inhalation de fumées. La pièce et le logement étant très endommagés, la famille devra être relogée ultérieurement.



POISSY Il vole une voiture, mais oublie d'enlever le frein à main

La veille, il avait menacé une jeune femme avec un couteau pour lui dérober sa voiture.



ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

L'homme a reconnu les faits et a été placé en détention provisoire dans l'attente de son jugement.

C'est un oubli qui a permis aux policiers d'interpeller ce marginal à Poissy la semaine dernière. Alors qu'ils effectuent une patrouille, les policiers remarquent un homme, manifestement en état d'ivresse dans la rue. Il est aussitôt emmené en cellule de dégrisement.

Mais à sa sortie du commissariat, l'homme se fait une nouvelle fois remarquer. Il tente alors de voler une voiture et de prendre la fuite. A un détail près. « *Il a oublié d'enlever le frein à main,* détaille une source policière. *Il n'a pas pu aller bien loin.* »

Ce n'est qu'une fois l'homme placé en garde à vue que les fonctionnaires font le rapprochement avec des faits s'étant déroulés la veille.

En cellule de dégrisement

« *Une jeune femme qui livrait des journaux en voiture s'était fait menacer par un homme avec un couteau,* commente cette même source. *Il avait l'intention de lui voler sa voiture.* »

L'homme a reconnu les faits et a été placé en détention provisoire dans l'attente de son jugement.

VAUX-SUR-SEINE En dégivrant son congélateur, il passe par la fenêtre

Le geste anodin s'est transformé en chute. Ce mercredi 10 janvier, peu avant 13 h, un Vauxois d'une soixantaine d'années est passé par dessus le balcon de son appartement du deuxième étage de la résidence du Jonquet située à proximité du massif forestier de l'Hautil.

Selon les premières constatations, le sexagénaire est tombé alors qu'il dégivrait son congélateur et allait jeter un seau d'eau à la fenêtre. Présents, les secours ont transporté la victime, consciente, au centre hospitalier Beaujon à Clichy, dans les Hauts-de-Seine.

MANTES-LA-JOLIE Six mois ferme pour avoir brisé une vitre

Vendredi matin, un jeune homme de 24 ans a été condamné par le tribunal de Versailles à une peine de six mois de prison ferme.

Dans la nuit du 4 au 5 octobre dernier, il avait fracturé les vitres de deux voitures garées sur l'île Aumôme « *pour trouver des objets qu'il pouvait revendre* », avait détaillé à l'époque une source policière.

Le jeune homme avait été interpellé vers 0 h 45, à proximité du parking, par les policiers. Il avait été rapidement suspecté des faits en raison des plaies importantes et saignantes qu'il présentait au niveau des mains.

CHANTELOUP-LES-VIGNES Treize émeutiers condamnés pour des violences urbaines

Le verdict a été rendu jeudi dernier par le tribunal correctionnel de Versailles. Seul un des quatorze prévenus a été relaxé.

Des peines allant de huit mois de prison avec sursis à 18 mois de prison ferme. Telles ont été les peines prononcées par le tribunal correctionnel de Versailles jeudi 11 janvier, et relatées par *Le Parisien,* à l'encontre de 13 des 14 prévenus qui comparaissaient pour des émeutes ayant secoué le quartier de la Noé le 16 mars 2014. Le dernier prévenu a été relaxé.

Le 23 novembre dernier, ils avaient déjà comparu devant le tribunal pour outrages, violences volontaires, refus d'obtempérer. Presque tous avaient nié les faits. Cet après-midi d'émeutes s'était produit après plusieurs semaines de tensions entre les jeunes du quartier et les policiers.

Presque tous avaient nié

Selon les forces de l'ordre, les violences avaient débuté suite à l'interpellation d'un jeune homme suspecté d'avoir dérobé le sac à main d'une commerçante. Un témoin filmant la scène aurait insulté et mis un coup de poing à une policière. Une altercation qui a entraîné l'arrivée des renforts et qui serait à l'origine des échauffourées.

MANTES-LA-JOLIE Retrouvé deux ans après un vol

La semaine dernière, les policiers du commissariat de Mantes-la-Jolie ont interpellé un jeune Mantais d'une vingtaine d'années. En novembre 2015, il avait dérobé la console centrale d'une voiture BMW garée dans le centre-ville. Il a été confondu grâce à son ADN. « *Des BMW on n'en voit pas souvent à Mantes, ça attire le regard* », explique une source policière.

Placé en garde à vue, le jeune homme a reconnu les faits. Il comparaîtra devant le tribunal via une reconnaissance préalable de culpabilité.

CONFLANS-SAINTE-HONORINE Il vole un distributeur de billets vide

C'est vers 4 h du matin, lundi 15 janvier que les policiers ont été alertés. Suite au déclenchement d'une alarme dans le bureau de poste situé rue Maurice Berteaux, une patrouille de la brigade anticriminalité, tombe sur un homme de 32 ans qui s'enfuit du local. Il avait dégradé l'accès à un distributeur de billets, dans l'espoir d'y dérober l'argent.

Mais le bureau de poste étant en travaux, le distributeur ainsi que le local ne contenaient rien de valeur. Le trentenaire a été ramené au commissariat pour être placé en garde à vue.



FOOTBALL N2 : des matchs nuls pour la reprise des clubs de vallée de Seine

L'AS Poissy et le FC Mantois ont tous deux partagé les points contre leur adversaire du week-end en National 2.



ILLUSTRATION / LA GAZETTE EN YVELINES

Le FC Mantois a rapidement ouvert la marque, pour être ensuite rattrapé puis devancé, avant d'égaliser pour le match nul.

Ce week-end sonnait le retour sur les terrains de National 2 pour les deux clubs de vallée de Seine après près de trois semaines de trêve. L'AS Poissy et le FC Mantois ont tous les deux partagé les points avec leur adversaire du jour. Les footballeurs du Mantois réalisent un bon match nul contre Saint-Malo (2-2) et les Pisciacais se contentent d'un 1-1 sur le terrain de la réserve de Lens.

Dans le cadre de la 16e journée du groupe D, samedi 13 janvier, le FC Mantois recevait Saint-Malo, l'actuel cinquième et seule équipe invaincue du championnat. Quelques minutes après le coup d'envoi, les sang et or prennent l'avantage de la rencontre grâce à une ouverture du score de Talla (6e minute). Aucun nouveau but n'est inscrit en première période, mais au retour des vestiaires, Saint-Malo revient mieux en jambes.

Feqrach va permettre à Saint-Malo d'égaliser à la 54e minute, avant de doubler la marque trois minutes plus tard (57e minute). Solide, le FC Mantois va cependant parvenir à égaliser sur une réalisation de Sylla (71e minute). Si ce match nul contre une équipe de haut de tableau reste un bon signe, les sang et or n'ont toujours pas connu la victoire depuis six rencontres.

Toujours 12e du championnat

Ce partage des points permet cependant aux footballeurs du Mantois de grappiller une place au classement pour monter à la 12e position (sur 16 équipes, Ndlr), avec deux points d'avance sur le premier relégable. Samedi prochain, le FC Mantois se déplacera sur la pelouse de Trelissac, l'avant-dernier du groupe D, qui c'est incliné ce week-end contre le dernier.

L'AS Poissy disputait elle aussi ce week-end sa 16e rencontre de la saison. Samedi 13 janvier, les jaune et bleu se sont déplacés sur la pelouse de la réserve du RC Lens, l'actuel avant-dernier du groupe C. Les deux équipes se contentent d'un score de parité (1-1) avec deux buts inscrits en tout début de rencontre.

Un point d'avance sur le premier relégable

Dès la 13e minute, Houri ouvre la marque pour le RC Lens. Mais quelques minutes à peine plus tard, Socrier va permettre aux Pisciacais d'égaliser (17e minute) en inscrivant son premier but sous les couleurs du club sur une frappe à ras de terre depuis les 16 mètres. Si chacune des équipes va avoir quelques opportunités pendant le reste de la rencontre, aucune des deux ne va trouver le chemin des filets.

Ce point du match nul maintient l'AS Poissy à la 12e place du championnat (sur 16 équipes), avec un petit point d'avance sur le premier relégable. Pour la prochaine journée, le samedi 20 janvier, les Pisciacais recevront les Corses de Furiani Agliani, actuellement 10e au classement, qui viennent de faire un match nul contre Amiens (1-1).

BASKET-BALL Poissy s'incline contre le second

Les Pisciacais ont été défaits 75-59 par Angers et l'étau se resserre dans le bas de tableau. Ils restent à la 11e place du championnat.

La mauvaise série des Pisciacais en Nationale 2 continue. En s'inclinant 75-59 sur le parquet de l'Etoile Angers basket, la Poissy basket association signe son quatrième revers consécutif et stagne dans le bas de tableau.

Pour la reprise du championnat le 13 janvier, ce déplacement contre l'actuel second de la poule C de N2 s'annonçait déjà compliquée. Angers va rapidement prendre l'ascendant du match pour pouvoir mener 37-22 à la mi-temps.

L'écart se resserre dans le bas de tableau

Dans le troisième quart temps, l'écart va continuer de se creuser et Poissy est mené 59-37 à la fin de celui-ci. Dans le quatrième quart temps, les Pisciacais vont réduire l'écart mais quand même s'incliner 75-59. Après cette nouvelle défaite, Poissy est toujours à la 11e position de son groupe (sur 14 équipes) mais l'écart se resserre dans le bas de tableau.

Poissy et ses deux poursuivants sont désormais à égalité de points, et ne comptent plus que deux longueurs d'avance sur le dernier. Le week-end prochain, les Pisciacais recevront Vanves, qui est actuellement cinquième du championnat et qui vient de s'incliner contre Rennes.

VOLLEY-BALL Le CAJVB seul leader de la N2

La rencontre entre les deux leaders invaincus de la poule C de Nationale 2, le Conflans-Andrésy-Jouy volley-ball et Rennes, a tourné en faveur des volleyeurs de vallée de Seine.

Le choc au sommet de la Nationale 2 a tourné en faveur des masculins du Conflans-Andrésy-Jouy volley-ball (CAJVB). Le 14 janvier, les Conflanais recevaient la seule autre équipe invaincue de la poule, la réserve de Rennes, et sont parvenus à largement l'emporter trois sets à zéro (25-18, 25-20, 25-22) malgré des sets serrés.

Au début du premier set, les deux équipes vont faire jeu égal mais les Conflanais vont ensuite imposer leur expérience pour l'emporter. « *Ce scénario s'est reproduit dans les deux sets suivants, les adversaires augmentant leur niveau de jeu mais à chaque fois, le CAJVB maîtrisait les fins de set* », souligne le communiqué du club.

« Une très belle et nette victoire »

Et d'ajouter : « *Résultat, une très belle et nette victoire qui permet à notre équipe de compter six points d'avance désormais sur son poursuivant et d'aborder les matchs retour sereinement.* »

Des points importants pour la montée, objectif de la saison des Conflanais qui sont maintenant seuls en tête. Le 21 janvier, le CAJVB se déplacera sur le terrain de Herouville, avant-dernier de la poule.

CYCLISME Le coup d'envoi du Paris-Nice à nouveau donné dans les Yvelines

Après Bois d'Arcy et Conflans-Sainte-Honorine pour les éditions précédentes, le départ du Paris-Nice sera cette année donné à Chatou.

Pour la neuvième année consécutive, le départ du Paris-Nice sera donné dans les Yvelines. Cette année, les 22 équipes de sept coureurs, s'élanceront de Chatou le dimanche 4 mars. La deuxième étape partira quant à elle d'Orsonville, dans le Sud du département. Le parcours de 1 187 kilomètres les emmènera ensuite jusqu'à Nice où la fin de la compétition se déroulera le 11 mars.

« *Systématique, nous choisissons une grosse commune pour le prologue, et pour la première étape, une commune rurale,* explique Pierre Bedier, président LR du Département, aux côtés de Thomas Voeckler, ambassadeur de la course et désormais consultant pour *France Télévision*. *C'est une façon de faire découvrir le caractère exceptionnel de ce département.* »

Deux étapes au départ des Yvelines

Pour les prochaines années, le Paris-Nice continuera à s'élancer des Yvelines puisque le partenariat liant les organisateurs au département a été « *resigner l'année dernière pour quatre ans* », indique Pierre Bedier.

Outre le Paris-Nice, c'est une année de cyclisme qui s'annonce dans le département avec les Championnats de France de cyclisme sur route dans le Mantois fin juin, et la dernière étape du Tour de France à Houilles en juillet.



LA GAZETTE EN YVELINES

« C'est une façon de faire découvrir le caractère exceptionnel de ce département », apprécie Pierre Bedier (LR), président du conseil départemental.

FOOTBALL Les Mureaux renoue avec la victoire

Les Muriautins n'avaient plus connu de succès depuis le 28 octobre dans la ligue francilienne de National 3. Une série qui a pris fin ce week-end grâce à la victoire (2-1) à domicile des Mureaux contre une équipe de bas de tableau, Sénart-Moissy.

Le seul but de la première mi-temps est inscrit par Sénart-Moissy sur une réalisation de Diagne (31e minute). Mais en seconde mi-temps, les Muriautins vont retourner la situation grâce à un doublé de Baradji. Ce dernier va permettre aux Mureaux de revenir au score grâce à un but à la 67e minute. C'est ensuite dans le temps additionnel que Baradji va mettre la balle au font des filets (93e minute) et permettre à son équipe de prendre les points de la victoire. Les Mureaux remonte ainsi à la 7e place de N3 (sur 14 équipes).

VOLLEY-BALL Les Conflanaises prennent de l'avance en tête de la N3

C'est un match à fort enjeu qu'ont disputé les volleyeuses du Conflans-Andrésy-Jouy volley-ball (CAJVB) le 14 janvier. Les Conflanaises, leader invaincu de la poule F de Nationale 3, l'ont emporté trois sets à un (19-25, 25-20, 23-25, 20-25) en déplacement contre l'ancien second, Caen.

Ce succès permet au CAJVB de prendre cinq points d'avance sur son nouveau poursuivant, Clamart, alors que Caen rétrograde à la troisième position. Alors que cette rencontre marquait la fin de la phase aller, les Conflanaises sont désormais confortablement en tête, avec l'objectif affiché de monter en Nationale 2 à la fin de la saison. Le week-end prochain, les volleyeuses du CAJVB recevront Orléans, équipe de milieu de tableau qui a ce week-end poussé Asnières jusqu'au tie-break (sur 14 équipes).

le RENDEZ-VOUS des ACHEROIS

ARRIVAGES JOURNALIERS



Les
Halles d'Achères

Fruits & légumes frais
Produits laitiers & surgelés

Horaires **lundi au samedi non stop : 8h30 - 20h**
dimanche matin : 8h30 - 12h30

rue du 8 Mai 1945 • 78260 Achères

dans votre quartier des Champs Villars

VALLEE DE SEINE

Une nuit pour les amateurs de livres

La « Nuit de la lecture » emmènera petits et grands dans le monde des livres avec des événements prévus dans plusieurs communes de vallée de Seine dans la soirée du 20 janvier.

La deuxième édition de l'opération *la Nuit de la lecture* se déroule le samedi 20 janvier dans toute la France. Pour les amateurs de livres en tout genre, de tout âge, de nombreux rendez-vous sont organisés dans plusieurs communes de vallée de Seine avec des lectures, échanges et autres animations.

La bibliothèque de Breuil-Bois-Robert invite les petits pour un goûter-lecture de 17 h à 18 h. Les plus grands sont eux invités de 18 h à 20 h pour une discussions sur les livres qu'ils ont aimé. Ensuite, en mairie, de 20 h à 22 h, une rencontre est organisée avec les auteurs du livre *la Filature Le Blan de Mantes-la-Ville de 1917 à 2017*.

La médiathèque Blaise Cendrars de Conflans-Sainte-Honorine invite l'association les Livreurs pour une lecture à voix haute à 18 h pour le jeune public, puis à 20 h pour le public adulte. Plus de renseignements sur le site internet de la Ville.

Cluedo grandeur nature

Pour *la Nuit de la lecture*, la bibliothèque Jacques Prévert de Magnanville prévoit quant à elle « *échanges culturels et ludiques autour d'un chocolat gourmand et ateliers calligrammes* ». Chacun est invité à ramener ses romans, BD et contes préférés. Renseignements au 01 30 92 87 26.

A Mantes-la-Jolie, *la Nuit de la lecture* se déroulera de 18 h à 21 h à la médiathèque Georges Duhamel. « *Au programme : voyage musical au pays des contes de Tonton Badou, proverbes africains, lectures poétiques, découverte des techniques théâtrales, ronde des tisanes, pause musicale et relaxante* », annoncent les organisateurs. L'entrée est libre mais la réservation est conseillée au 01 34 78 81 01.

La médiathèque des Mureaux, rue Joseph Hémard, proposera une soirée sur le thème « *Nuit et frissons* » de 17 h à 23 h. Tout au long de la soirée seront proposés lecture pour tout-petits, ronde des contes, pique-nique, visite de la médiathèque dans le noir et un Cluedo grandeur nature. Plus de renseignements sur mediatheque.lesmureaux.fr



LA GAZETTE EN YVELINES

Dans plusieurs bibliothèques et médiathèques du territoire, des lectures, échanges et autres animations sont organisés.

Salon des auteurs à Triel-sur-Seine

Le même jour que *la Nuit de la lecture*, la commune de Triel-sur-Seine organise son troisième Salon des auteurs. Une vingtaine d'auteurs seront présents pour l'occasion à la salle Maupassant de l'espace Senet. « *Poésie, roman, bande dessinée, histoire … il y en aura pour tous les goûts et pour tous les âges* », annonce le site internet de la commune.

Parmi les invités, sera présente la comédienne et écrivaine Anny Duperey. Elle sera présente de 14 h à 17 h 30 pour dédicacer son dernier livre : *le Rêve de ma mère*. Le salon se déroulera quant à lui de 10 h à 12 h puis de 14 h à 17 h 30. Plus de renseignements au 01 39 70 20 91 ou sur le site internet de la Ville.

AUBERGENVILLE

Du semba au fado avec Bonga

Le chanteur Bonga, figure emblématique de la musique lusophone interprétera son dernier album au théâtre de la Nacelle le 19 janvier.


LAWSON DAKU

« Ce qui enchante la musique de Bonga, ce qui fait sa patte, c'est sa capacité à regarder âprement le monde avec tendresse et sympathie », indique le communiqué de la Nacelle.

Le chanteur angolais Bonga va enflammer le théâtre de la Nacelle le vendredi 19 janvier. Il y donne un concert à 21 h pour présenter son dernier album, *Recados de Fora*, dans lequel « *il raconte de sa voix chaude imprégnée de saudade, un parcours fascinant à travers plusieurs époques et plusieurs continents* », indique le communiqué de la Nacelle.

« Un parcours fascinant »

Bonga, installé à Lisbonne, est l'une des figures emblématiques de la musique lusophone avec un répertoire qui va « *du semba au fado, en passant par la morna* », souligne le communiqué. Et d'ajouter : « *Ce qui enchante la musique de Bonga, ce qui fait sa patte, c'est sa capacité à regarder âprement le monde avec tendresse et sympathie.* »

Les tarifs sont compris entre 13 et 19,5 euros. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur theatredelanacelle.fr ou contactez directement la salle de spectacle au 01 30 95 37 76 ou par courriel à accueil@theatredelanacelle.fr.

POISSY Un spectacle sans dessus-dessous

« *Que se passerait-il si les lois de la gravité changeaient soudainement ?* » Cette question est le point de départ du spectacle *Léo*, qui sera joué le vendredi 19 janvier, à 20 h 30 au théâtre de Poissy. Cette création mêle théâtre, cirque, magie et danse avec un comédien seul sur scène dans le rôle d'un « *homme faussement ordinaire* » qui va vivre une « *aventure hallucinante qui fait basculer notre perception du réel et éblouit nos sens,* annonce l'agenda culturel de la Ville. *C'est un spectacle déroutant, étonnamment touchant qui provoque le rire et le ravissement.* » Les tarifs sont de 12 et 30 euros. Informations et réservation sur le site internet de la commune.

VERNEUIL-SUR-SEINE L'alchimie de l'opéra

L'espace Maurice Béjart aura des airs d'opéra le dimanche 21 janvier à 15 h. Un concert sera donné par l'école municipale de musique et de danse de Verneuil, en collaboration avec le conservatoire de Poissy. « *Opéra classique, opéra romantique, opéra-comique, opéra bouffe, opérette et comédie musicale ; tous les âges de cet art, convoquant des compositeurs parmi les plus grands seront joués* », annonce le communiqué de la ville. Le tarif est de 4 euros et les réservations peuvent être effectuées au 01 39 71 57 00.

ANDRESY Les marionnettes s'exposent

Découvrez l'art de la marionnette et ce qui l'entoure grâce à l'exposition *Des marionnettes à la bibliothèque* organisée du 16 janvier au 24 février à la bibliothèque Saint-Exupéry. Cette exposition, proposée par la compagnie Pipa Sol, est l'occasion « *de découvrir les différentes techniques et quelques-unes de leurs créations réalisées au Centre yvelinois des arts de la marionnette et des arts associés d'Andrésy* », indique le communiqué de la ville. L'entrée est libre aux heures d'ouvertures de la bibliothèque.

MEULAN-EN-YVELINES Découvrez la grande histoire de l'écriture

La prochaine conférence-rencontre organisée aux caves du domaine Berson aura pour thème *La naissance de l'écriture.*

Le vendredi 19 janvier à 20 h 30, Christine Darmagnac, conférencière du ministère de la culture, viendra raconter les raisons de la naissance de l'écriture et son évolution.

« *Née au IVe millénaire avant notre ère, en Mésopotamie, puis en Égypte, l'écriture répond d'abord à un besoin de comptabilité* », indique l'agenda culturel de Meulan-en-Yvelines. L'écriture devient ensuite un « *indispensable moyen de communication* » avant de se simplifier au fil du temps. Cette conférence est gratuite mais la réservation est conseillée au 01 30 90 41 41.

ROSNY-SUR-SEINE Mécacollages : portraits hybrides et surréalistes

L'hospice Saint-Charles accueille l'exposition Mécacollage jusqu'au 11 mars. Cette exposition propose un atelier qui « *invite les enfants à découvrir l'univers d'Erro à travers le thème du collage, axe essentiel et œuvre à part entière du travail de cet artiste* », indique le dépliant de l'exposition. A partir de revues scientifiques et mécaniques, l'artiste réalise des portraits hybrides et surréalistes. L'entrée est libre de 13 h 30 à 17 h en semaine, et de 14 h à 18 h le week-end. Plus de renseignements au 01 30 42 91 55.

LES MUREAUX Le « Petit chaperon rouge » raconté par la grand-mère

Une adaptation jeune public du célèbre conte de Charles Perrault, *le Petit chaperon rouge*, sera proposé à la médiathèque le samedi 20 janvier à 16 h. Rouge, une création de la compagnie les Illustres enfants juste, est un spectacle joué par deux comédiennes : une marionnettiste et une musicienne.

« *Dans cette proposition du Petit chaperon rouge, c'est la grand-mère qui raconte l'histoire, car il y a bien longtemps, elle était le petit chaperon rouge, quand elle était enfant …* », indique le dossier du spectacle. Les tarifs sont de 3 et 4 euros. Plus de renseignements au 01 30 91 24 30.

CONFLANS-SAINTE-HONORINE Cédric Chapuis et sa batterie

Le comédien Cédric Chapuis viendra présenter son spectacle musical qui l'a fait connaître du grand public au théâtre Simone Signoret le samedi 20 janvier à 20 h 30. Ce spectacle, *Une vie sur mesure*, est un seul sur scène pour lequel Cédric Chapuis a été nommé aux Molières 2016. Il y évoque la complicité entre un adolescent et sa batterie.

« *L'histoire d'Adrien Lepage, légèrement autiste et passionné par l'instrument, qui arrive à transformer tous les bruits qu'il entend en rythme à la batterie*, raconte le programme de la salle de spectacle. *Du rythme, du rire et de l'émotion caractérisent cette pièce totalement décalée. L'histoire d'une vie de couple surprenante et émouvante.* »

Les tarifs sont compris entre 10 et 25 euros. Les réservations peuvent être faites sur le site internet du théâtre ou directement à la salle de spectacle. Pour plus de renseignements, contacter le 01 34 90 90 90 ou adresser un courriel à theatre.signoret@mairie-conflans.fr.

Retrouvez l'ensemble de nos émissions dans leur intégralité sur notre site www.lfm-radio.com et en vidéo sur notre chaîne Youtube RadioLFMOfficiel.

LA MATINALE

La Silicon Valley mantaise

Walid Yousfi et Sofiane El Amry, fondateurs de l'association La Touche mantaise, étaient dans « La Matinale » pour présenter leur projet d'incubateur de jeunes entrepreneurs.



LFM RADIO

Walid Yousfi et Sofiane El Amry veulent aider les jeunes entrepreneurs mantais à lancer leurs projets.

Alors que le département des Yvelines compterait environ 94 000 demandeurs d'emploi, les initiatives pour tenter de dynamiser le territoire se multiplient. C'est notamment la promotion du modèle de l'auto-entrepreneuriat qui est de plus en plus faite à l'échelle du département. Sofiane El Khilaly recevait cette semaine dans La Matinale des acteurs de ce mouvement de redynamisation, Walid Yousfi et Sofiane El Amry. Membres fondateurs de l'association La Touche mantaise, ils entendent bien avec leur initiative créer une « *Silicon Valley* » dans la région du Mantois. Créée en septembre 2017 avec Sophie Allaert, également à l'origine de l'idée, la toute jeune association rencontre déjà ses premiers succès.

La Touche mantaise est donc une toute jeune initiative d'accompagnement et d'aide des jeunes mantais dans leur projet entrepreneurial. A trois, les fondateurs de La Touche mantaise veulent faire bouger les choses dans leur territoire. « *On a un phénomène de désindustrialisation de notre territoire, mais aussi des changements liés à notre époque comme la numérisation industrielle, ou l'intelligence artificielle, … qui fait que les formes de travail changent,* explique Sofiane El Amry quant à l'importance de son projet. *Il y a un intérêt plus important vers l'entreprenariat.* »

Avec leur formule combinant rencontres avec des entrepreneurs établis et accompagnement pratique sur des thématiques dont ils sont spécialistes, comme la finance ou le droit, ils ont déjà fait bouger les choses pour quatre projets. Une belle victoire pour un projet aussi récent. « *On est complémentaires,* souligne Sofiane El Amry. *En rassemblant les compétences, on peut vraiment faire avancer un projet, et le compléter.* » En effet, dans l'association, la philosophie est avant tout au partage des savoirs et des compétences.

La Touche mantaise est loin de s'arrêter là : déjà le triumvirat veut embrayer sur une panoplie de nouveaux projets pour l'association. Après le succès des rencontres « *Osons entreprendre* », ils envisagent désormais de créer un comité d'experts pour les assister dans leur tâche. « *A terme, nous voudrions créer un comité d'expert pour évaluer les projets que l'on traitera,* prévoit Walid Yousfi. *On est vraiment en train d'élaborer, on tâte encore le terrain.* »

La Matinale LFM, tous les jours, du lundi au vendredi, de 7 h à 10 h, présentée par Sofiane El Khilaly, en écoute sur 95.5 FM et sur lfmradio.com.

LE LIVE Sean Chris, étoile montante de la musique

Vee recevait Sean Chris jeune artiste parisien à surveiller. En préparation de son prochain album, le jeune homme est bien décidé à emmener sa musique le plus loin possible.

Cette semaine sur *LFM Radio,* l'artiste Sean Chris venait présenter son univers dans *Le Live.* Celui qui se décrit comme « *jeune chanteur afro caribéen* » a des influences nombreuses et diverses. De la soul à la trap en passant par le gospel, le jeune homme est un condensé de styles musicaux bien différents. S'il est passé par une chorale gospel et par la danse au conservatoire, rien ne le prédestinait pourtant à connaître le succès. « *C'est ma sœur qui m'a inscrite sur une grosse radio parisienne urbaine,* se rappelle Sean Chris. *J'y ai fait mon premier concours de chant, et je suis arrivé en finale.* » Une finale qui lui offrira notamment deux prestations au Bataclan.

« *La musique, ça a été un pur hasard même si j'ai beaucoup de personnes de ma famille qui en font, notamment mon grand-père* », explique-t-il. Mais Sean Chris, c'est avant tout l'amour inconditionnel pour la musique : « *Je ne peux pas m'empêcher de chanter, je ne peux pas m'empêcher d'écouter la musique, c'est une vraie passion.* » Un amour né très tôt à travers sa passion pour des performers comme Usher, Michael Jackson ou encore Justin Timberlake.



LFM RADIO

"Je ne peux pas m'empêcher de chanter, je ne peux pas m'empêcher d'écouter la musique, c'est une vraie passion."

Le Live, tous les jours, du lundi au vendredi, de 17 h à 20 h, présenté par Vee, en écoute sur le 95.5 FM et sur lfm-radio.com.

Loisirs

SUDOKU : niveau moyen

8	3			2	9	1		
4	9		5	7				
	2		4			7		3
		4	7		2			1
	7		1			3	6	
1	6	2			5	4		
				3		5		9
9			8			6		
2		6		1			3	

SUDOKU : niveau difficile

2		1						3
	9							1
7			6	1	3	5		9
3	4				1	6		8
	2							
1			5		4		3	
				3				
			9				8	
8	3					2		5

Les solutions de ces sudokus sont consultables sur la page Facebook de La Gazette en Yvelines. Ces grilles Sudoku vous sont proposées grâce à Thibaut Bernard, auteur du logiciel gratuit et libre de diffusion du site internet alphaquark.com.

La Gazette en Yvelines - Hebdomadaire gratuit d'informations locales

Site web : lagazette-yvelines.fr - **Facebook :** La Gazette en Yvelines - **Twitter :** @GazetteYvelines



L'actualité locale de Houdan à Conflans-Sainte-Honorine en passant par chez vous !

Édité par La Gazette du Mantois, société par actions simplifiée.
Adresse : 9 rue des Valmonts 78711 Mantes-la-Ville

Directeur de publication, éditeur :
Lahbib Eddaouidi
le@lagazette-yvelines.fr

Publicité :
Lahbib Eddaouidi
le@lagazette-yvelines.fr

Conception graphique, distribution :
Sébastien Dailleux
sebastien.dailleux@lagazette-yvelines.fr

Imprimeur :
Newsprint Imprimeurs
1 boulevard d'Italie
77127 Lieusaint

RÉDACTION

Vous avez une information à nous transmettre ? Un événement à annoncer ? Des précisions à nous apporter ? Un commentaire à faire ? Contactez la rédaction !

redaction@lagazette-yvelines.fr
Tél. 09 54 82 31 88
8 rue Porte aux Saints
78200 Mantes-la-Jolie

Rédacteur en chef :
Loris Guémart
loris.guemart@lagazette-yvelines.fr

Actualités, sport, culture :
Damien Guimier
damien.guimier@lagazette-yvelines.fr

Actualités, faits divers :
Lucile Giroussens
lucile.giroussens@lagazette-yvelines.fr

Tirage : 60.000 exemplaires - ISSN : 2431-1960 - Dépôt légal : 09-2017

yvelines-infos.fr

l'actualité près de chez vous



Emploi, économie, social, culture, loisirs...
Rendez-vous sur le site d'infos des Yvelines.

Yvelines
Le Département

yvelines.fr